

Affaires courantes

l'Atlantique dans 22 rivières qui font l'objet de statistiques fiables sur la pêche sportive; la baisse de production dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse est de 33 p. 100.

Nouveau-Brunswick: Cette province possède 134,9 km² d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique et aucun n'est considéré comme vulnérable par rapport aux pluies acides.

Île-du-Prince-Édouard: L'Î.-P.-É. compte 2,8 km² d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique et aucun n'est considéré comme vulnérable par rapport aux pluies acides.

Terre-Neuve: Cette province possède 211,1 km² d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique dont 25,6 km² sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides.

Québec: Le Québec compte 319 km² d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique sur la Côte-Nord et, de ce nombre, 113 km² sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides.

c) Il n'y a pas de relation causale scientifiquement prouvée entre les pluies acides et la croissance annuelle des arbres. La meilleure estimation des pertes de croissance provient d'un sondage d'opinion effectué auprès d'experts scientifiques qui affirment que les polluants atmosphériques réduisent le taux de croissance annuelle de la forêt de 5 p. 100 au Québec et en Ontario, de 3,5 p. 100 dans les provinces Atlantiques et qu'ils n'ont aucun effet au Manitoba.

Les experts croient que, d'ici trente ans, la productivité forestière sera réduite de 11,5 p. 100 au Québec et en Ontario, de 8,4 p. 100 dans les provinces Atlantiques et de 1,6 p. 100 au Manitoba. Par contre, un contrôle réduisant la pollution atmosphérique de 50 p. 100 par rapport au niveau de 1984 pourrait à long terme augmenter la productivité forestière de 1,7 p. 100 au Québec et en Ontario et de 1,2 % dans les provinces Atlantiques.

LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING DES NAISSANCES
AU CANADA

Question n° 172—**M. Kilger:**

1. Le gouvernement a-t-il octroyé des fonds fédéraux, sous formes de subventions de soutien, à la Fédération pour le planning des naissances du Canada au cours de l'exercice 1989-1990 et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils?

2. Depuis 1969, le gouvernement a-t-il consenti des subventions à la Fédération pour le planning des naissances du Canada et, dans l'affirmative, pour tous les types de subventions, à combien s'élevaient-elles?

M. Albert Cooper (Leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'Agence canadienne de développement international et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'Agence canadienne de développement international a accordé une contribution de 95 000\$ à la Fédération pour le planning

des naissances du Canada, afin de permettre aux délégués des pays en développement d'assister à l'Assemblée des membres de la Fédération internationale pour le planning familial.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a, pour l'année financière 1989-1990, octroyé une subvention de fonctionnement d'un montant de 146 000\$ à la Fédération pour le planning des naissances du Canada.

Depuis 1969, les contributions de l'ACDI à la Fédération pour le planning des naissances du Canada se sont élevées à 936 422\$.

Santé et Bien-être social Canada a octroyé les montants suivants:

Programme de contribution à la promotion de la santé (1983/84-1991/92)	519 872\$
Division de la planification familiale (1972/73-1985/86)	5 976 200\$
Subventions de fonctionnement (1986/87-à maintenant)	738 200\$
TOTAL	7 234 272\$

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE PLANNING
FAMILIAL (IPPF)

Question n° 173—**M. Kilger:**

1. Des fonds du gouvernement sont-ils envoyés à la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF) par l'intermédiaire a) d'autres organismes bénéficiant de fonds fédéraux qui s'occupent de développement dans le Tiers monde, b) des programmes de planning familial des Nations Unies, c) d'accords unilatéraux ou multilatéraux, et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils?

2. Des fonds du gouvernement sont-ils envoyés aux populations et aux centre d'hygiène génésique de Chine et, dans l'affirmative, l'IPPF joue-t-elle un rôle dans ces programmes et, dans l'affirmative, des fonds du gouvernement sont-ils mis à la disposition de l'IPPF, soit directement, soit par l'entremise d'organismes comme le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et, dans l'affirmative, quel est le montant des fonds affectés à ces activités par l'entremise de ces organismes?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): 1. a) Des fonds du gouvernement sont envoyés à la Banque mondiale pour sa programmation du développement. La Banque mondiale a déjà accordé des contributions à la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF), conformément à des ententes passées entre les deux organismes.

b) Des fonds du gouvernement sont envoyés au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) pour sa programmation du développement. Le FNUAP a entrepris une programmation conjointe avec l'IPPF.

c) Des fonds du gouvernement ont été envoyés et sont toujours envoyés directement à l'IPPF, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au cours de l'exercice 1989-1990, la subvention approuvée s'est élevée à 8,2 millions de dollars.